

PROCES VERBAL N°03 DE LA COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

Réunion du : Jeudi 8 Aout 2024

A : 14H00 (téléphonique)

Présidence : MR Bernard BARLAGUET

Présents : MRS Patrick AURILLON. Stéphan BROCCQ. Denis LASGOUTE. Jean Marie TASTEVIN.

Excusés :

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le respect des dispositions de l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Toutes correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte officielle du club (numéro d'affiliation@occitanie.fr). Seuls les courriels avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable.

(cf article 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des Procès-Verbaux

La commission approuve le PV N°02 de la réunion du 26.07.2024.

Retour Décision Commission d'Appel District

Appels du 23.07.2024 par

1. N. CHEMIN BAS d'une décision de la commission des jeunes PV N°45 publié le 05.07.2024
2. FOOT TERRE DE CAMARGUES d'une décision de la commission des jeunes PV N°45 Bis du 09.07.2024

La commission confirme la décision de la commission de première instance dans toutes ces dispositions.

U14 TERRITOIRE 2024/2025

PRE-ENGAGEMENT

Faisant suite à la décision du Comité Directeur dans sa séance du 24.04.2024 publiée le 30.04.2024, par application de l'annexe 25 des RG du District,

Le Comité Directeur a fixé les conditions d'accès spécifiques et ce avec tacite reconduction chaque saison si aucune modification n'est apportée par la suite.

Pour appel, cette compétition sur engagement volontaire est réservée UNIQUEMENT aux équipes des clubs engagées et participant au championnat U13 D1 du District GARD LOZERE lors de cette même saison N (2024/2025).

RAPPEL : Les clubs devront répondre aux obligations suivantes :

- Engager obligatoirement une équipe U13 saison sportive N
- Avoir un éducateur possédant le CFF2 ou CF1 (U14 au U19) et possibilité de dérogation si inscription en formation.
- Posséder suffisamment de licenciés U13 et U14 sur la saison sportive N (et ce J-7 avant la 1^{ère} journée
- Limitation à 5 joueurs U13 inscrits sur la feuille de match U14 Territoire
- Possibilité d'engager une équipe réserve (si déjà une équipe en U14 Régional) sans possibilité d'accession en U14 R1 en cas de relégation de son équipe première.

La première journée de ce championnat est fixée au 5 et 6 Octobre 2024.

Les pré-engagements ont été saisi sur votre espace module « Footclub - Compétitions Officielles – Engagements »

Date limite pour validation des pré-engagements pour cette catégorie UNIQUEMENT est fixée au vendredi 30.08.2024.

Au regard de la composition des U13 D1 2024/2025, les équipes suivantes ont été autorisées en pré engagements :

SBFC BEUCAIRE
N. SOLEIL LEVANT
AS CAISSARGUES
OL MAS DE MINGUE
N. GAZELEC
FOOT TERRE DE CAMARGUE
ENT PERRIER VERGEZE
ES SUMENE
ES ST JEAN DU PIN
FC BAGNOLS PONT
AS POULX
CAVILLARGUES
UZES
OL ALES
FC CHUSCLAN LAUDUN
NIMES OL
ES MARGUERITTES

INFO CLUBS

PRE ENGAGEMENT

RAPPEL (date de fin le 18 Août 2024)

La prochaine saison débutera (**sauf U14 TERRITOIRE**) les 14 et 15 septembre 2024.

La coupe OCCITANIE pour toutes les catégories (**premier tour District**) aura lieu les 7 et 8 Septembre 2024.



Les ententes sont autorisées pour disputer cette Coupe OCCITANIE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**LE PRESIDENT,
B. BARLAGUET**

**LE SECRETAIRE DE SEANCE,
P. AURILLON**

